

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

WT/DS357/6
24 janvier 2007

(07-0324)

Original: anglais

ÉTATS-UNIS – SUBVENTIONS ET AUTRES MESURES DE SOUTIEN INTERNE POUR LE MAÏS ET D'AUTRES PRODUITS AGRICOLES

Demande de participation aux consultations

Communication des Communautés européennes

La communication ci-après, datée du 19 janvier 2007 et adressée par la délégation des Communautés européennes à la délégation des États-Unis, à la délégation du Canada et au Président de l'Organe de règlement des différends, est distribuée conformément à l'article 4:11 du Mémorandum d'accord sur le règlement des différends.

Conformément à l'article 4:11 du *Mémorandum d'accord sur les règles et procédures régissant le règlement des différends (Mémorandum d'accord)*, les Communautés européennes notifient par la présente au gouvernement du Canada, au gouvernement des États-Unis d'Amérique et à l'Organe de règlement des différends qu'en raison de leur intérêt commercial substantiel, elles désirent être admises à participer aux consultations dont le Canada a demandé l'ouverture dans une communication distribuée aux Membres de l'OMC le 11 janvier 2007 (WTDS357/1, G/L/812, G/SCM/D73/1, G/AG/GEN/74), et intitulée *États-Unis – Subventions et autres mesures de soutien interne pour le maïs et d'autres produits agricoles*.

Les Communautés européennes, grand négociant et premier exportateur de produits agricoles, ont un intérêt commercial substantiel dans le présent différend.

Les Communautés européennes attendent d'être informées de la date à laquelle auront lieu et de l'endroit où se tiendront les consultations.
